

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

1^{ER} JUIN 2015

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grosses-Roches tenue le 1^{er} juin 2015 à 19 h 30 à la salle du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches, à laquelle étaient présents (tes) les conseillers (ères), mesdames Lucille Marin, Pâquerette Coulombe et Nathalie Ayotte et messieurs Dominique Ouellet, Jean-Guy Ouellet et Jean-Yves St-Louis tous formant quorum sous la présidence de monsieur André Morin, maire.

Est également présente madame Linda Imbeault, directrice générale, secrétaire-trésorière.

Cinq (5) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

2015-06-69 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que préparé par la directrice générale en laissant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

2015-06-70 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MAI 2015

Attendu que les membres du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal avant la veille de la présente séance, et qu'ils désirent se prévaloir des dispositions du Code municipal du Québec relativement à l'adoption, sans lecture, de ce procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le procès-verbal de la séance suivante soit approuvé tel que transmis :

- Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2015.

ADOPTÉE

**2015-06-71 APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER POUR
LA PÉRIODE DU 5 MAI AU 1^{ER} JUIN 2015**

IL EST PROPOSÉ PAR : NATHALIE AYOTTE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le paiement des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 5 mai au 1^{er} juin 2015, pour un montant de 65,144.33 \$ et numérotés consécutivement de 2326 à 2350 pour les chèques de payes et de 2889 à 2917 pour les chèques courants inclusivement est approuvé.

ADOPTÉE

**2015-06-72 AUTORISATION DE LA DÉPENSE POUR L'ENTRETIEN DES
ROUTES SECONDAIRES ET CHOIX DE L'ENTREPRENEUR**

Considérant que la Municipalité envisage de faire des travaux d'entretien sur les routes secondaires, à savoir :

Route des Crapaups : Dégager les fossés, réparer la côte, gravier à certains endroits et nivelage;

Route Jaco-Hugues côté nord : Élargir la route, gravier et nivelage;

Route St-Thomas : Nivelage

Route du Petit-Canada : Dégager les fossés, gravier et nivelage;

Route du Ruisseau-à-la-Loutre : Dégager les fossés, gravier à certains endroits et nivelage;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal autorise la dépense pour les travaux ci-devant mentionnés.

QU'une visite des routes soit faite avec l'entrepreneur Jasmin et Régis Imbeault de Saint-Jean-de-Cherbourg, l'inspecteur municipal et le maire afin de déterminer les endroits prioritaires et les coûts.

QU'une rencontre est prévue après la visite avec les élus pour approuver les travaux et les coûts.

QU'une somme de 4 000 \$ est prévue dans le budget de 2015 pour couvrir une partie de ces dépenses et que les coûts supplémentaires s'il y a lieu seront absorbés par le surplus accumulé non affecté de la municipalité.

ADOPTÉE

Compte rendu du maire sur les projets approuvés de la municipalité dans le cadre du Pacte rural

Club des 50 ans et Plus : Projet d'amélioration de la salle accepté.

Jardin communautaire : Projet d'amélioration du jardin accepté.

Municipalité : Projet de réparation de la rampe de mise à l'eau et amélioration du bâtiment touristique accepté.

Régional : Projet d'un sentier pédestre du littoral de Grosses-Roches à Sainte-Félicité accepté.

**2015-06-73 MANDAT À LA FIRME NORDIKEAU – RÈGLEMENT SUR LES
OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES
(ROMAEU)**

Considérant que l'évolution de la réglementation provinciale sur les ouvrages d'assainissement des eaux usées vise à réduire l'impact des eaux usées municipales sur l'environnement et assurer une meilleure protection de la santé publique;

Considérant la mise en application du règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) entraîne des modifications dans la gestion des ouvrages d'assainissement.

Considérant que le Ministère des Affaires municipales n'assumera plus la validation des données que la municipalité devait inscrire sur le site SOMAE concernant le traitement de ses eaux usées et qu'elle doit dorénavant mandater une firme pour en faire la validation;

Considérant que dorénavant la municipalité devra catégoriser les débordements d'eaux usées et ceci application pour le SOMAE 2014;

Considérant que le calendrier d'échantillonnage de la station d'épuration a été modifié et que la principale modification concerne le contrôle de l'affluent ou la fréquence des échantillonnages composés de 24 heures est modifiée de 1 fois par 2 mois à 4 fois par mois, et ce à partir de janvier 2015;

Considérant que dorénavant la municipalité devra produire un rapport détaillé et spécifique de l'étalonnage, et ce à partir de janvier 2015;

Considérant que ledit ministère exige qu'un système d'enregistrement des débordements soit mis en place afin de permettre d'enregistrer la fréquence et le débit cumulé du débordement qui n'est pas occasionné par un cas d'urgence;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal mandate la Firme Nordikeau pour les tâches suivantes, à savoir :

- Comme agent valideur pour catégoriser les débordements, valider chaque mois les SOMAE et produire et valider le rapport annuel pour les années 2014 et 2015 (montant forfaitaire : 2014: 600.00 \$ 2015 : 800.00 \$);
- Contrôle de l'affluent 4 fois par mois (montant forfaitaire 2015 1 518.00 \$);
- Production de rapport détaillé et spécifique concernant les mesures de débit (montant forfaitaire 2015 250.00 \$);
- Recommandation pour l'installation d'un système d'enregistrement des débordements qui n'est pas occasionné par un cas d'urgence pour les deux sites de surverses (150 \$/surverse x 2 surverses 300,00 \$).

ADOPTÉE

2015-06-74 DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR RÉPARATION DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU – HAVRE DE PÊCHE DE GROSSES-ROCHES

Considérant que la municipalité se prépare à procéder à des travaux de réparations de la rampe de mise à l'eau du havre de pêche de Grosses-Roches;

Considérant qu'une demande de certificat d'autorisation doit être déposée auprès du ministère de l'Environnement pour lesdits travaux;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches autorise la directrice générale à déposer une demande de certificat d'autorisation auprès dudit ministère pour des travaux de réparation de la rampe de mise à l'eau et par le fait même à signer tous les documents jugés nécessaires pour l'obtention dudit certificat pour et au nom de la municipalité.

QUE ledit Conseil demande au ministère d'assumer les frais prévus à l'arrêté ministériel concernant les frais exigibles pour le projet soumis pour autorisation en vertu du Programme d'aide aux municipalités dévitalisées et autorisa la directrice générale à signer la demande pour et nom de la municipalité.

ADOPTÉE

2015-06-75 NOMINATION D'UN ADJOINT À L'INSPECTEUR EN BÂTIMENTS POUR DÉLIVRER DES PERMIS

Considérant qu'en vertu de l'article 236 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité doit désigner les fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et des certificats en matière d'urbanisme;

Considérant la résolution 2014-10-182, datée du 6 octobre 2014, adoptée par la municipalité afin de désigner lesdits fonctionnaires;

Considérant que la MRC de La Matanie, qui fournit les services en matière d'urbanisme à la municipalité, a engagé un étudiant à titre d'adjoint technique en urbanisme pour appuyer les inspecteurs en bâtiments;
En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : NATHALIE AYOTTE

ET résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(tes) :

QUE soit désigné, du 1^{er} juin au 21 août 2015, monsieur Michel Rodrigue Poulin à titre d'adjoint aux fonctionnaires désignées au sens de l'article 236 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme par la municipalité de Grosses-Roches et qu'il puisse accorder et délivrer des permis et certificats.

ADOPTÉE

2015-06-76 ADOPTION DE LA POLITIQUE MUNICIPALITÉ AIME DES AÎNÉS ET PLAN D'ACTION 2015-2018

Considérant que la municipalité s'est engagée en juin 2013 à participer à une démarche regroupée dans le cadre de l'édition 2013-14 du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) ;

Considérant que dans le cadre de cette démarche regroupée, la MRC de La Matanie a mis à la disposition de la municipalité une chargée de projet pour l'aider à élaborer sa politique et son plan d'action MADA ;

Considérant qu'un comité de pilotage MADA, composé de l'élue responsable du dossier aîné, du maire, de la directrice générale et de deux bénévoles provenant du milieu communautaire, a été formé en mai 2014 ;

Considérant qu'une recherche documentaire a permis de dresser un portrait à jour de la situation démographique, sociale et économique de la municipalité afin de prendre connaissance des réalités du milieu ;

Considérant qu'une tournée de la municipalité et qu'une consultation publique (le 26 juin 2014) a permis d'alimenter les réflexions du comité de pilotage MADA qui a pu identifier les champs d'intervention et les objectifs de la politique des aînés ;

Considérant que le plan d'action a été élaboré en concertation et en partenariat entre le milieu municipal et le milieu communautaire dans le but de partager et de mettre en commun des expériences, des connaissances et des expertises variées et que celui-ci contient des actions réalistes et réalisables ;

Considérant que la démarche MADA vise l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées en leur permettant de demeurer actives dans leur communauté ;

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

ET résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(tes) :

Que le Conseil de la municipalité de Grosses-Roches adopte sa politique des aînés ainsi que son plan d'action 2015-2018.

Que le comité de pilotage MADA assure la mise en œuvre et le suivi du plan d'action MADA.

ADOPTÉE

Le lancement officiel de la politique sera le lundi 29 juin par un 5 à 7 qui se déroulera à la salle du Club des 50 ans et Plus

Dossier escalier municipal

Le sujet sera rediscuté à une séance de travail.

2015-06-77 APPUI AU PROJET DE RÉALISATION D'OUTILS DE PLANIFICATION DE L'AMÉNAGEMENT CÔTIER ET D'ADAPTATION EN FONCTION DES EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR L'ÉROSION CÔTIÈRE – ÉTUDE DE UQAR

ATTENDU QUE l'érosion côtière est une problématique présente sur notre territoire;

ATTENDU QUE les communautés et les régions du Québec maritime ont besoin de plus d'outils pour intervenir adéquatement afin de réduire les risques côtiers et mieux planifier l'aménagement de la zone côtière en fonction de l'érosion;

ATTENDU QU'un projet semblable a été réalisé avec succès dans la Baie-des-Chaleurs et a été très apprécié des municipalités et des MRC;

ATTENDU QUE la Chaire de recherche en géoscience côtière et le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières possèdent l'infrastructure de recherche et l'expertise sur les risques côtiers et les changements climatiques;

ATTENDU QUE l'équipe de la Chaire de recherche en géoscience côtière et le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières de l'UQAR désirent collaborer avec nous pour nous aider dans la gestion des risques côtiers, dans l'identification des zones d'intervention prioritaires et dans le choix des options d'adaptation;

ATTENDU QUE le projet n'implique aucun engagement financier de la part de la municipalité, mais plutôt la participation à 3 rencontres de travail sur les 3 années du projet.

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-YVES ST-LOUIS

ET résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(tes) :

Que le Conseil de la municipalité de Grosses-Roches décide d'appuyer le projet de « réalisation d'outils de planification de l'aménagement côtier et d'adaptation en fonction des effets des changements climatiques sur l'érosion côtière » proposé par la Chaire de recherche en géoscience côtière et le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières de l'UQAR.

ADOPTÉE

2015-06-78 DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION 2014

IL EST PROPOSÉ PAR : NATHALIE AYOTTE

ET résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(tes) :

Que le Conseil de la municipalité de Grosses-Roches approuve le dépôt des indicateurs de gestion de base 2014 tel que soumis par la directrice générale.

ADOPTÉE

Dossier Route des Grosses-Roches

La directrice générale est priée de communiquer avec le technicien en génie civil de la MRC de La Matanie afin de lui demander de venir voir la problématique due au drainage la première côte sur route des Grosses-Roches et d'essayer de trouver une solution de travaux pour remédier à la situation. De plus, l'inspecteur est prié de réparer la partie de glissière de sécurité qui est endommagée.

2015-06-79 AUTORISATION DE LA DÉPENSE – CARTE DE MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DE MATANE

IL EST PROPOSÉ PAR : NATHALIE AYOTTE

ET résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(tes) :

Que le Conseil de la municipalité de Grosses-Roches autorise la dépense et le paiement pour une carte de membre d'une somme de 50.00 \$ de la Société d'histoire et de généalogie de Matane.

ADOPTÉE

2015-06-80 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé et suite à la période régulière de questions du public;

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes).

De lever la présente assemblée, il était 20 h 45.

ADOPTÉE

Secrétaire-trésorière,

Le maire,

Linda Imbeault

André Morin

Je, André Morin, maire de la Municipalité de Grosses-Roches, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

André Morin
Maire

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

1^{ER} JUIN 2015

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Grosses-Roches tenue le 1^{er} juin 2015 à 21 h 00 à la salle du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches, à laquelle étaient présents (tes) les conseillers (ères), mesdames Lucille Marin, Pâquerette Coulombe et Nathalie Ayotte et messieurs Dominique Ouellet, Jean-Guy Ouellet et Jean-Yves St-Louis tous formant quorum sous la présidence de monsieur André Morin, maire.

Est également présente madame Linda Imbeault, directrice générale, secrétaire-trésorière.

Les conseillers et le maire tous présents renoncent à l'avis de convocation.

Le conseiller monsieur Dominique Ouellet se retire des délibérations pour le prochain sujet considérant que monsieur Desrosiers est son beau-frère.

**2015-06-81 ENGAGEMENT DE MONSIEUR RENAUD DESROSIERS –
JOURNALIER SUR LA VOIRIE**

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-YVES ST-LOUIS

ET résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(tes) :

Que le Conseil de la municipalité de Grosses-Roches engage M. Renaud Desrosiers comme journalier en voirie pour travailler avec l'inspecteur municipal sur l'entretien de la municipalité. Le taux horaire est fixé à 12.00 \$/heure pour 37 heures semaine.

ADOPTÉE

2015-06-82 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-GUY OUELLET

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes).

De lever la présente assemblée extraordinaire, il était 21 h 15.

ADOPTÉE

Secrétaire-trésorière,

Le maire,

Linda Imbeault

André Morin

Je, André Morin, maire de la Municipalité de Grosses-Roches, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

*André Morin
Maire*